

## 6. POLITIQUE DES ESPACES PUBLICS, DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

---

### 6.1 Le réseau des espaces publics

#### PRELIMINAIRE

L'espace public ne se résume ni au domaine public ni aux équipements publics : il comprend l'espace entre façades ainsi que les parcs, jardins et places qui définissent l'image de la ville et permettent son appropriation.

Dans le cadre d'une politique communale sur les espaces publics, deux niveaux hiérarchiques sont à considérer :

- > Le niveau de la ville : ce sont les **espaces publics** centraux à caractère unique et marquant la spécificité du lieu : places, parcs, grandes artères. Le critère essentiel dans l'aménagement de ces lieux est *l'accessibilité*.
- > Le niveau du quartier : ce sont les **espaces collectifs** au pied des immeubles qui peuvent s'étendre au voisinage, voire au quartier : places de jeux, parcs de quartier, zones de rencontre, etc. Le critère essentiel dans l'aménagement de ces lieux est la possibilité *d'appropriation*.

L'espace public est le support des déplacements qui rythment notre vie quotidienne. Il est dès lors important que les équipements (écoles, équipements sportifs et de loisirs, arrêts de transports publics, etc.) qui constituent des pôles d'attraction, soient en réseau, c'est-à-dire reliés entre eux par des parcours assurant sécurité et confort.

#### SITUATION / DIAGNOSTIC

Versoix se caractérise par différents types de tissus bâtis : tissu urbain traditionnel "compact" (ordre contigu) ponctué de nombreuses places à Versoix-le-Bourg ; tissu de quartier résidentiel à Versoix-la-Ville (immeubles dans un parc) ; lotissement de villas à l'ouest du canal.

La définition d'un réseau d'espaces publics à l'échelle de la commune nécessite de prendre en compte la spécificité de ces tissus, soit :

- > Un **réseau de places, de rues et de ruelles** à Versoix-le-Bourg (quai, rue des Boucheries, rue des Moulins, place L.-A. Brun, place L.-Simond, place du Bourg, place de la Gare, place Ch.-David). De nombreuses activités commerciales sont présentes et le caractère minéral prédomine.
- > Un **réseau de parcs et promenades** à Versoix-la-Ville (mail piétonnier, jardins, chemins, sentiers).
- > Des **espaces publics ponctuels** à créer dans la zone de villas.
- > Et des **parcours** qui relient entre eux ces espaces.

## **OBJECTIFS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE**

**Mettre en place un réseau d'espaces publics reliant les habitations, équipements scolaires, commerces et parcs.**

- > Aménager progressivement les parcours majeurs, charpente du réseau des espaces publics.
- > Compléter le réseau de parcs et promenades à Versoix-la-Ville.

**Mettre en valeur les espaces publics centraux par un aménagement qui révèle leur caractère emblématique et leur fonction sociale de lieu de rencontre.**

- > Aménager les places publiques emblématiques : Place de la Gare, Place du Bourg, quai, belvédère.
- > Aménager de nouveaux parcs publics urbains : parcs du sud, parc du Molard, parc de la papeterie, parc de port Choiseul, parc Céard.

**Promouvoir des espaces collectifs de qualité dans les quartiers.**

**Aménager un grand parc de loisirs – détente de vocation régionale à Ecogia-Bécassière.**

**Mettre en valeur les vestiges archéologiques à Ecogia.**

**Diversifier les espaces collectifs, lieux de sociabilité.**

## **COMMENTAIRES**

### Principe général

Des projets spécifiques adaptés à chaque situation particulière devront être élaborés en temps opportun. Ces projets doivent prendre en compte les différentes dimensions qui caractérisent l'espace public :

- > Dimension sociale en favorisant les rencontres spontanées et permettant l'identification des habitants à leur quartier.
- > Dimension culturelle en révélant les valeurs héritées et en construisant le patrimoine futur par de nouveaux aménagements.

- > Dimension économique par l'attractivité et le rayonnement des aménagements.
- > Dimension urbanistique en tant qu'élément ordonnateur et structurant du tissu urbain.
- > Dimension environnementale par une amélioration de la qualité de l'environnement urbain.

### Parcours majeurs

Quatre parcours Nord-Sud, trois parcours Est-Ouest et un parcours en boucle constituent des **liaisons majeures** tant en termes de fonctionnement du territoire (relations entre les quartiers, les équipements, les parcs et les places) qu'en termes d'image urbaine. Ces huit axes forment ainsi **la charpente du réseau des espaces publics** à l'échelle de la commune.

Les quatre parcours Nord-Sud sont :

- > *La voie lacustre* : cheminement piétonnier à créer en bordure du lac pour relier le quai à la plage de Port-Choiseul jusqu'au nant de Braille (voir fiche d mesure n°6).
- > *La route de Suisse* : à la fois avenue urbaine et rue de village, cet axe caractérise l'image de Versoix. Fortes composantes historique, sociale, paysagère et économique (effet "vitrine").
- > *Le chemin des écoliers* : parcours piétonnier et cyclable situé côté lac des voies CFF et reliant entre eux les principaux équipements scolaires.
- > *La promenade du canal* : relie deux entités paysagères importantes (le nant de Braille et le vallon de la Versoix). Son usage est aujourd'hui essentiellement linéaire. A l'avenir, il serait souhaitable que ponctuellement ce sentier puisse se dilater, permettant l'aménagement de lieux qui fassent la couture entre les quartiers à l'est et à l'ouest et offrent des espaces publics au quartier de villas. L'établissement d'un plan d'alignement devrait permettre de progressivement récupérer des petits espaces pour l'aménagement de "placettes" lors de nouvelles constructions. Ces placettes seront aménagées dans le respect des caractéristiques locales (pas de construction "en dur").

Les trois parcours Est-Ouest sont :

- > *L'allée Céard* : liaison entre le lac et le secteur Ecogia-Béacassière via la route de Sauvigny, le chemin de Pont-Céard et son prolongement vers le port le long du bief de Pont-Céard.
- > *Le chemin de Saint-Loup* : relie le vieux bourg de Versoix au secteur de Gravines – Richelien en longeant d'importants équipements publics.
- > *Le sentier de la Versoix* : promenade longeant le cours d'eau dans un environnement associant nature et culture (important patrimoine industriel).

Ces sept liaisons sont complétées par un parcours permettant des promenades en boucle :

- > *La promenade Braille – Versoix* : relie le nant de Braille à La Versoix par un chemin longeant la zone agricole. Il assure également l'interconnexion entre les différents parcours Nord-Sud.

Ces huit axes majeurs sont ponctués par des places, parcs, etc. qui enrichissent les parcours et offrent à l'échelle des quartiers traversés des espaces collectifs pour les jeux, rencontres et activités de loisirs.

### Illustrations

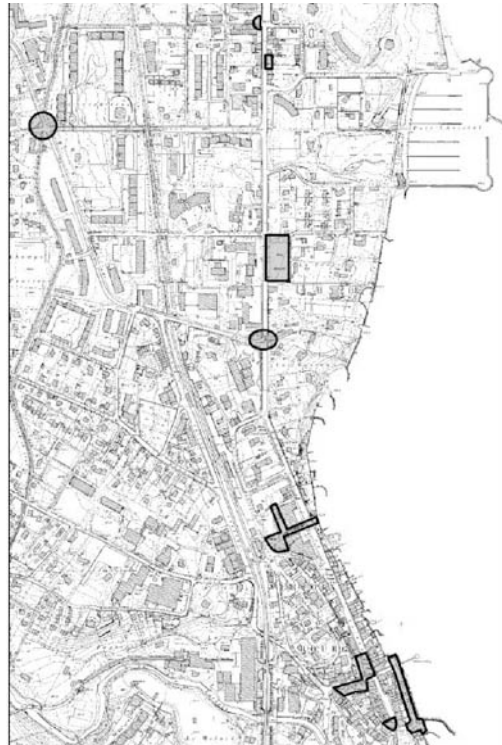
#### *Chemin en encorbellement réalisé à Nyon*



### Les places

La plupart des places publiques de Versoix servent de parkings. La création d'espaces piétonniers, conviviaux favorisant l'animation urbaine et permettant l'organisation de manifestations, de rencontres, etc. répond à une forte demande sociale. Les principaux espaces identifiés pour de telles réalisations sont décrits ci-après.

#### Principales places à aménager



- > *La place de la Gare* : cet espace jouit d'une situation exceptionnelle pour l'aménagement d'un espace public emblématique pour la commune : important lieu de convergence (800-900 passagers par jour), point de passage obligé (les passages sous-voies suivants sont situés à 500-600 mètres), terrains à disposition, proximité de commerces et services, vue sur le lac, etc.
- > *La place du Bourg* : prolongement des ruelles du Bourg, la Place du Bourg est un espace à fort potentiel d'animation (marchés, terrasses de restaurant), présentant actuellement une image peu conviviale en raison de la circulation qui la traverse et de son aménagement qui met peu en valeur sa relation avec les bâtiments bordiers.

La réalisation du prolongement du ch. de la Scie limitera fortement le trafic à

travers la Place et permettra la réalisation d'un aménagement plus convivial.

- > *Le quai* : lieu emblématique d'une commune riveraine, le quai répond aujourd'hui essentiellement à des besoins de stationnement pour les résidents et les commerçants. Ainsi, une mise en valeur de ce lieu en tant qu'espace piétonnier nécessite de résoudre préalablement la question du stationnement.
- > Les nombreuses *places et placettes* qui ponctuent le parcours de la route de Suisse<sup>1</sup> : place L.-A. Brun, place Louis-Simon, place Ch.-David, place Mussard, place Bordier.
- > *L'esplanade du lac* située à l'emplacement des anciens bains et dans l'axe Gare – Lac.

---

<sup>1</sup> Voir l'étude d'aménagement de la route de Suisse, Urbaplan, mai 1999



existant

à créer

existant

à créer



La voie lacustre



Le parcours Braille - Versoix



La route de Suisse



Le chemin de St-Loup



Le chemin des écoliers



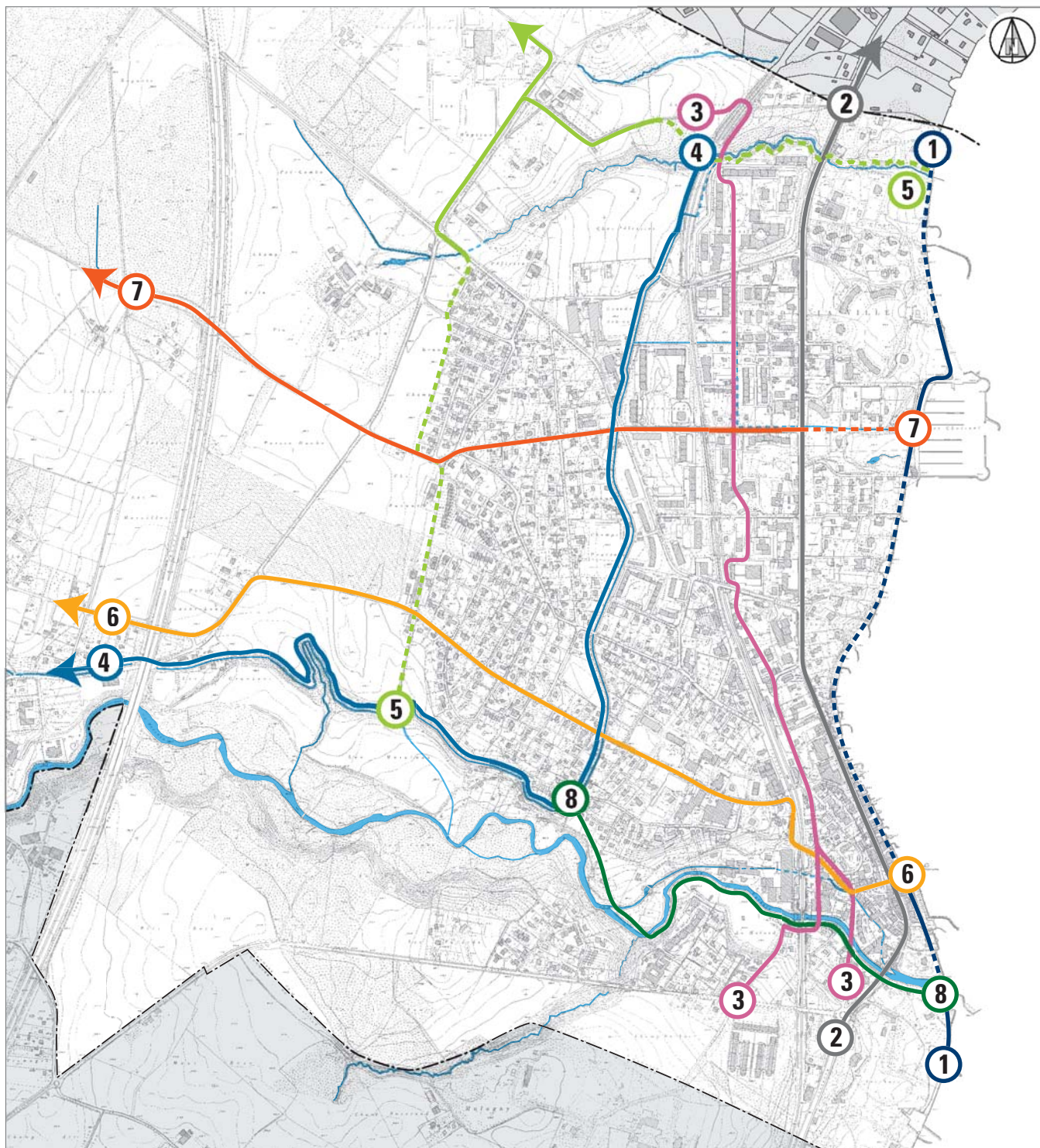
L'allée Choiseul



La promenade du canal



Le sentier de la Versoix





## Les parcs

Versoix possède quelques parcs en bordure du lac qui constituent des espaces de détente très appréciés du public.

Le plan directeur propose l'agrandissement et la création de parcs publics, ainsi que la réalisation d'un grand parc de loisirs - détente d'échelle régionale (voir chapitre 2.5).

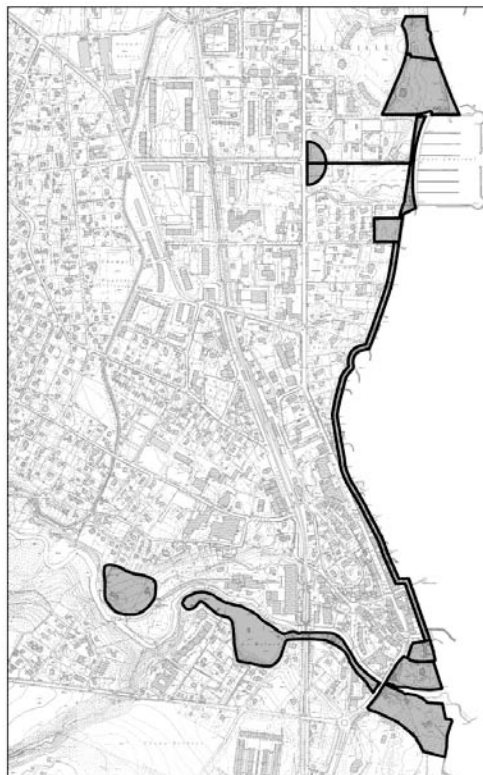
- > *Les parcs du sud* : l'aménagement de la propriété Barakat en parc public (environ 7'500 m<sup>2</sup>) permettrait de constituer un vaste ensemble paysager reliant le quai, le parc de la Mairie et le parc de la Bécassine (institut Forel) et destiné aux activités de loisirs lacustres. Le plan de protection de la Versoix affecte ce terrain en zone de verdure.
- > *Le parc de Richelien* : la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de la Versoix prévoit la mise en zone de verdure de la partie de la parcelle où est implantée la protection civile à Richelien. Le projet de loi exprime ainsi la volonté de créer un parc public le jour où ce bâtiment verrait son affectation modifiée, contribuant ainsi à diminuer la pression des promeneurs dans la zone alluviale.
- > *Le parc de Port-Choiseul* : la réalisation des constructions de Fleur-d'Eau sera l'occasion d'agrandir le parc et la plage existants. Les conditions d'usage de cet espace doivent encore être précisées afin de répondre aux besoins de la population.
- > *Le parc Céard* : dans le cadre de la réalisation du PLQ Graviers/Machard, un parc public sera aménagé dans le prolongement du chemin de Pont-Céard.
- > *Le parc du Molard* : le déménagement des forains et des gens du voyage va libérer un vaste espace d'environ 27'550 m<sup>2</sup> qui sera affecté en zone de verdure. L'aménagement d'un parc public en bordure de la Versoix, devrait contribuer à diminuer la pression des promeneurs dans les secteurs les plus fragiles, notamment la zone alluviale d'importance nationale située aux Gravières.

- > *Le parc de la papeterie* : cet espace d'environ 33'000 m<sup>2</sup> acquis par l'Etat de Genève pourrait être aménagé en continuité avec le parc du Molard et accueillir des activités publiques en relation avec le cours d'eau.

La réalisation de ces deux derniers parcs pourraient se faire à court terme compte tenu des procédures en cours pour libérer les terrains. Il y a donc lieu, dès à présent de réfléchir à leur aménagement et gestion.

*Le parc rural d'Ecogia – Bécassière* constitue un équipement régional et est traité dans le chapitre 2.5. Les conditions de mise en œuvre sont décrites dans la fiche de mesure n° 4.

## **Le réseau projeté de parcs et promenades**



Les espaces collectifs, parcs de quartier et places de jeux

En principe, chaque quartier devrait avoir sa place de jeux, facilement accessible par les enfants (sans route à traverser, donc sans accompagnement).

L'aménagement des places de jeux n'est pas toujours adapté en termes de sécurité et de diversité et ne répond pas entièrement aux besoins des enfants. La plupart des jeux importants pour leur développement social, tels les jeux de groupe (cache-cache), les jeux de rôle (gendarmes et voleurs), les jeux d'imagination, etc. se déroulent au pied des immeubles et non sur les espaces aménagés. Il est donc particulièrement important que les prolongements extérieurs des immeubles ne se résument pas à de grands parkings, mais offrent des espaces diversifiés pour les activités ludiques spontanées.

Malheureusement, faute d'une réelle prise de conscience de l'importance des espaces collectifs, ceux-ci restent à quelques exceptions près, les parents pauvres du projet architectural.

Par ailleurs, la commune a peu de marges de manœuvre dans ce domaine. Un levier d'action pour pouvoir négocier de tels aménagements serait utile.

Dans le cadre de l'élaboration des PLQ et de leur réalisation, la commune, en collaboration avec le canton, doit avoir des exigences de qualité élevées en matière de places de jeux et prolongements extérieurs.

**Espaces et installations à faible valeur d'usage**



*Recommandations*

- > *Lors de la réalisation de nouveaux bâtiments résidentiels, une grande attention doit être portée aux aménagements extérieurs afin qu'ils offrent sécurité et polyvalence d'usage.*
- > *Une diversification de l'équipement des places de jeux doit être recherchée afin de permettre différents types d'activités ludiques (jeux symboliques, jeux d'équipe, jeux de rôles, etc.) et pour répondre aux différentes catégories d'âge.*
- > *L'aménagement des prolongements extérieurs devrait également répondre à des objectifs environnementaux. Par exemple, en prenant en compte le traitement des eaux superficielles (bassin, canal, dépression, etc.) et la gestion différenciée des espaces verts (voir chapitre 7.3).*

**Place de jeux, d'aventures et de découvertes<sup>1</sup>**



<sup>1</sup> photo Pro Natura



existant / projeté

..... Réseau de parcs et promenades de Versoix-la-Ville

..... Parcours piétonniers majeurs

↔ Accès au lac à développer

■ Espace public, place, placette à aménager

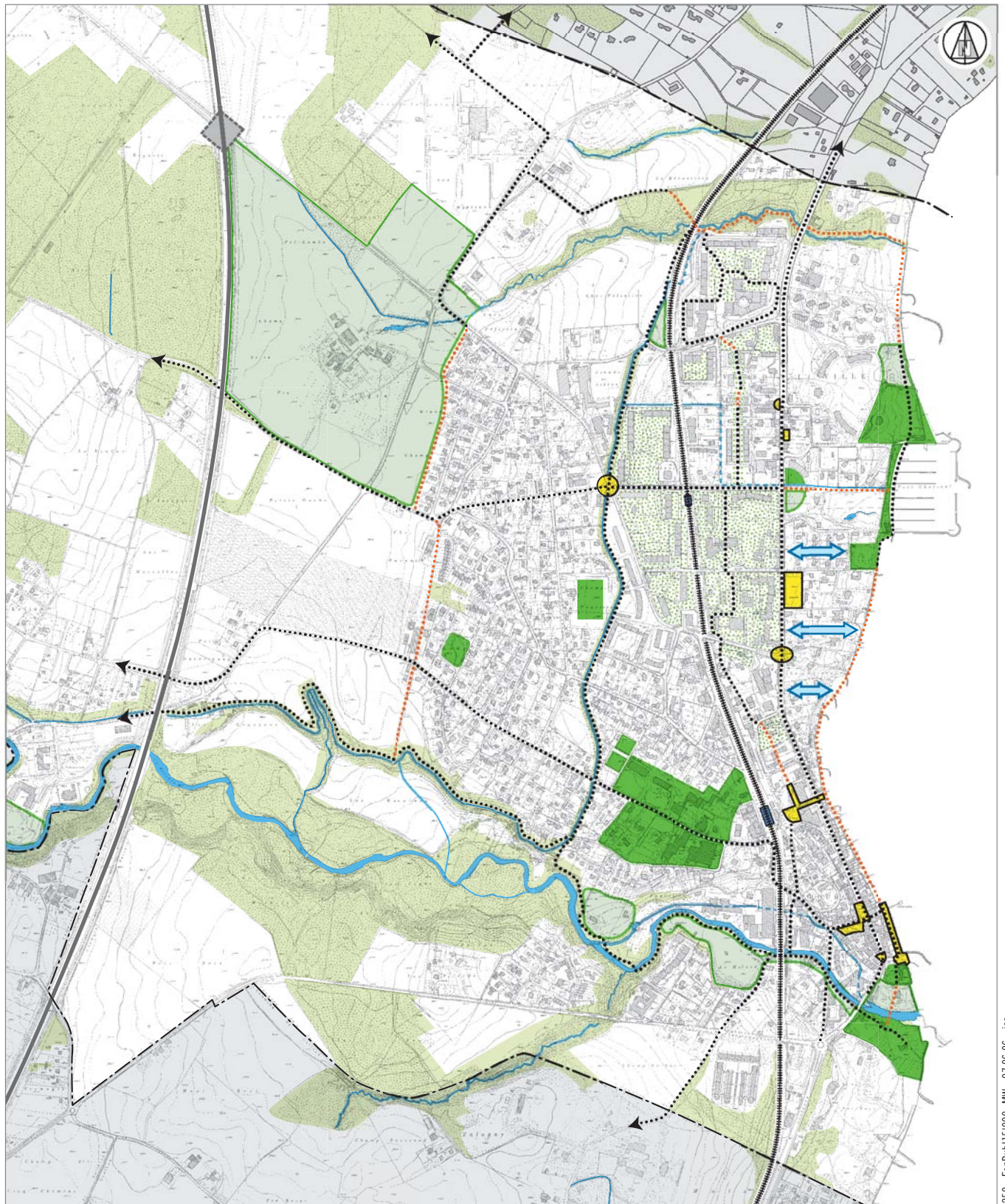
existant / projeté

■ Parc public, espace de détente-loisirs

■ Bois et forêts

— RER et station

--- Limite communale





## 6.2 Paysage, sites et patrimoine

On trouvera en annexe, un plan du patrimoine naturel, bâti et archéologique.

### PRELIMINAIRE

Le terme de paysage se prête à de multiples interprétations : les oppositions entre les visions naturalistes ou culturelles, les débats concernant son caractère objectif ou subjectif, etc. reflètent la complexité et la richesse d'une notion qui traite aussi bien des espaces vus que vécus, bâtis que non bâtis, hérités que projetés.

Dans le cadre du plan directeur communal, le paysage n'est pas abordé en tant que domaine particulier, mais comme une démarche transversale. En effet, que ce soit au travers d'un aménagement routier, de la réalisation d'un équipement ou du développement d'un quartier, la dimension paysagère doit faire partie de la démarche de projet. Dans cette perspective, il s'agit moins de *contraindre* que de *convaincre*.

### Le lac : des perceptions à valoriser

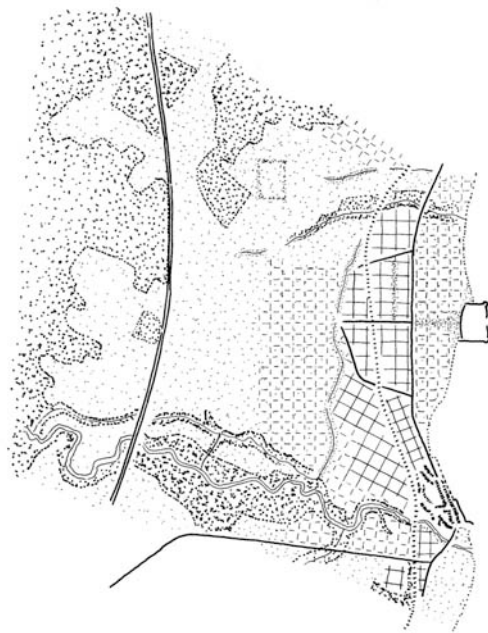


### SITUATION / DIAGNOSTIC

A l'échelle communale, l'ossature paysagère définie ci-dessous illustre les grandes lignes de l'organisation territoriale.

- > La topographie en plateaux et coteaux orientés en direction du lac offre de beaux points de vue sur le paysage lointain. *Ces percées visuelles sont à valoriser tant dans le cadre de l'aménagement des espaces publics que dans l'orientation des logements. Réciproquement, les vues depuis le lac doivent également être intégrées à la réflexion sur les projets.*
- > Les espaces agricoles et naturels ensèrent le territoire bâti et forment ainsi une couronne verte autour de la ville. Les poches bâties à l'intérieur de ce cadre ne perturbent pas la lecture claire des limites, car ces entités sont situées dans des clairières. *Une attention particulière devra être portée à tous les projets situés dans ces espaces afin de maintenir la continuité paysagère et la qualité des dégagements.*
- > Les vallons de La Versoix et du nant de Braille constituent à l'échelle locale des pénétrantes de verdure qui relient la ville aux espaces naturels.

### Lignes de force de l'organisation territoriale



### 6.2.1 Plan Choiseul

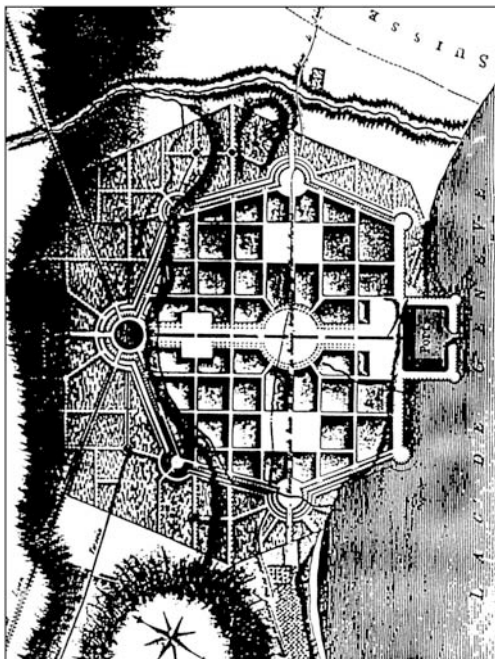
#### SITUATION / DIAGNOSTIC

Le projet de Versoix-la-Ville qui devait concurrencer Genève et Berne fut mis en œuvre dès 1768. Après une éclipse due à la disgrâce du duc de Choiseul, son soutien majeur à la cour de Versailles, le projet est repris en 1772 par Nicolas Céard, mandaté par l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, M. Querret, qui signa les plans.

La ville nouvelle s'inscrivait dans un octogone idéal, dont les deux pans sur le lac étaient occupés par le port. La trame en échiquier comptait 48 îlots autour d'un rond-point central. Deux axes perpendiculaires organisaient la composition : l'avenue du port, qui correspond à l'actuel chemin de Pont-Céard et une voie parallèle au lac, l'actuelle route de Suisse. L'entrée de ville et sa sortie devaient être marquées par des portes et des rondeaux.

Bien qu'incomplet, le système viarie constitue avec le port, l'héritage le plus présent de la ville nouvelle. D'autres vestiges plus ponctuels, notamment certains bâtiments, rappellent également des éléments de la composition initiale.

#### Plan Choiseul et photo de la maquette<sup>1</sup>



<sup>1</sup> photo A. Résseguier

### ENJEUX ET MARGES DE MANŒUVRE

Bien que le développement ultérieur de l'urbanisation ait passablement brouillé la composition générale, ces traces historiques n'en constituent pas moins un magnifique héritage culturel.

Il serait toutefois illusoire et inapproprié de vouloir recomposer la trame urbaine d'origine. Par contre, il existe un potentiel important de mise en valeur des éléments les plus significatifs du plan d'origine au travers de l'aménagement des espaces publics (rues et places) : la route de Suisse, la place Mussard, la place Bordier sont, parmi d'autres, des espaces qui peuvent permettre d'évoquer de manière contemporaine ces vestiges historiques.

### 6.2.2 Sites archéologiques

#### SITUATION / DIAGNOSTIC

Le territoire communal comprend différents sites archéologiques fouillés, connus ou présumés.

Les sites connus les plus importants sont constitués par le tumulus de Mariamont, la station littorale dans le lac et le vieux bourg de Versoix. D'autres vestiges ponctuels de routes (voie romaine), de canalisations (aqueduc) sont présents à Versoix-la-Ville et dans le secteur d'Ecogia.

Les sites présumés, sur lesquels des précautions particulières doivent être prises en cas de travaux, sont reportés sur le plan des données de base, dans le dossier d'annexes.



### 6.2.3 ISOS

#### SITUATION / DIAGNOSTIC

L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) identifie des périmètres et secteurs à protéger. Cet inventaire n'est pas contraignant et a uniquement valeur d'information.

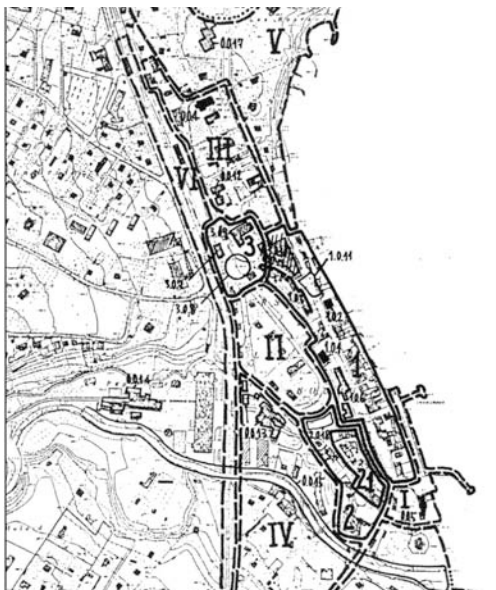
L'inventaire met notamment en évidence le noyau du Vieux-Bourg constitué autour des rues des Boucheries et des Moulins : *"les bâtiments, souvent modestes, présentent des caractéristiques constructives typiques de la région (encadrements, chaînes d'angle, etc.) ; le type de groupement, très dense, présente des qualités spatiales prépondérantes, constituant un exemple presque unique dans le canton, d'une valeur typologique évidente."* Compte tenu de ces qualités exceptionnelles, un objectif de protection "A" est proposé, correspondant à la sauvegarde intégrale de toutes les constructions et espaces libres et à la suppression de toutes les causes de perturbation.

#### ENJEUX ET MARGES DE MANŒUVRE

La sauvegarde des caractéristiques du bourg est aujourd'hui essentiellement réalisée au travers de la zone 4B protégée.

L'aménagement des espaces publics (rue des Moulins, rue des Boucheries, place du Bourg) à l'occasion de la réalisation de nouveaux bâtiments contribue également à la mise en valeur de cette entité.

#### Extrait de l'inventaire ISOS

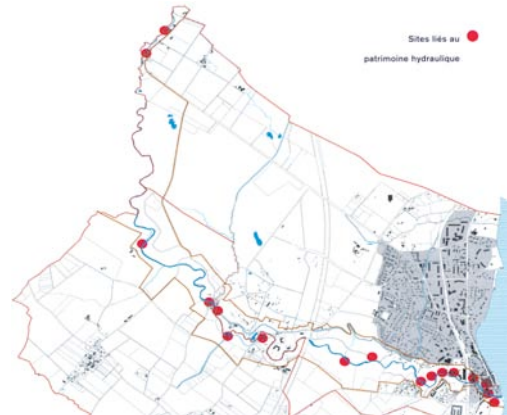


### 6.2.4 Patrimoine hydraulique

La commune de Versoix est très riche d'un patrimoine hydraulique remarquable. Un nombre élevé d'ouvrages témoignent de l'importance du cours d'eau en tant que système énergétique : canaux, martinets, papeteries, pressoirs, battoirs, scieries, centrales hydro-électriques).

Le plan de protection de la Versoix tend à préserver cet héritage. Le concept d'écomusée, développé au chapitre 7, cherche à mettre en valeur ces éléments et les intégrer dans un projet de gestion du vallon de la Versoix.

#### Carte du patrimoine hydraulique



## 6.2.5 IVS

### SITUATION / DIAGNOSTIC

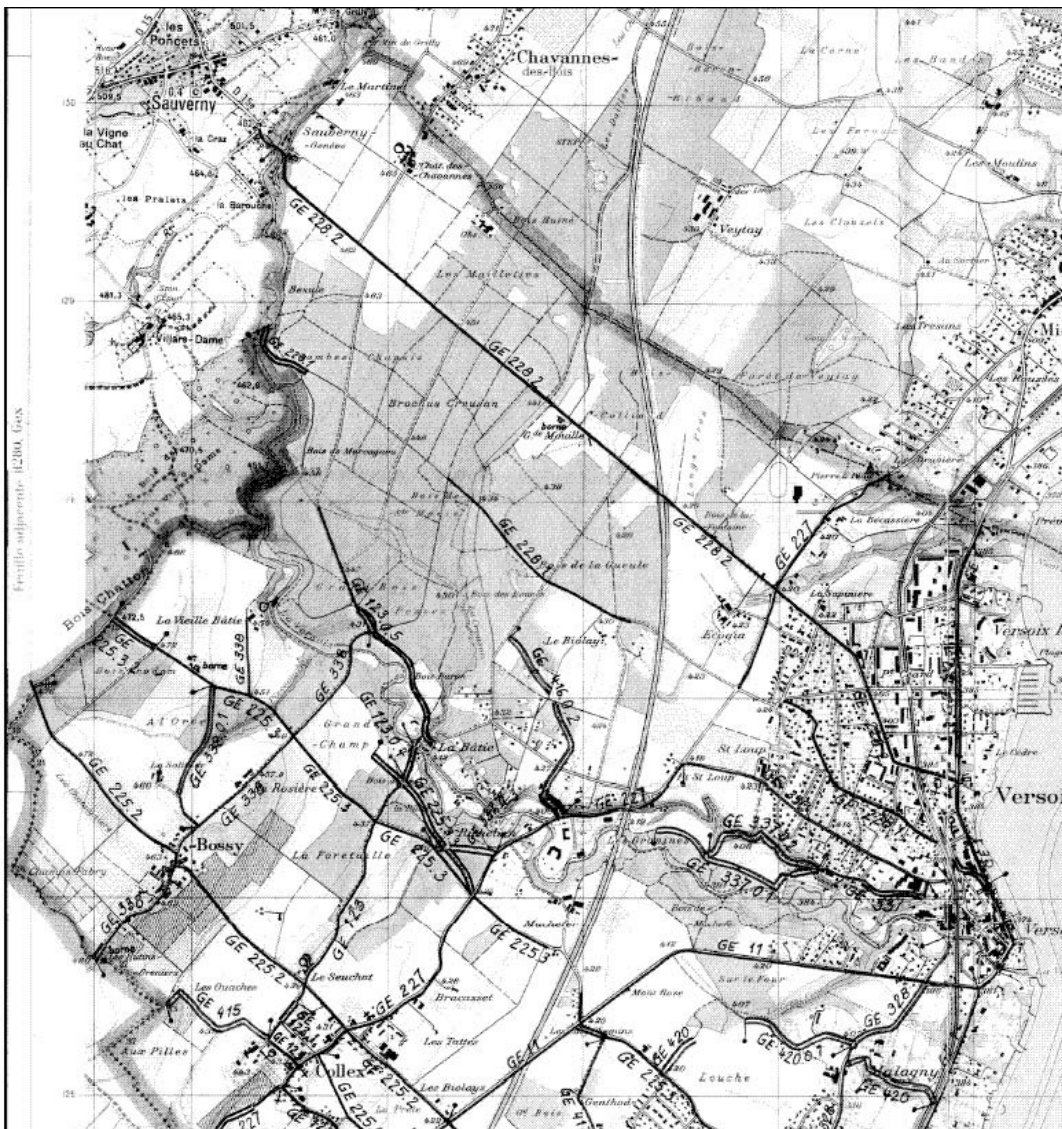
L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) est établi en application de l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). L'IVS distingue trois niveaux hiérarchiques d'importance de la voie (nationale, régionale et locale) et trois degrés de préservation (sans substance, avec substance et avec beaucoup de subs-

tance) des traces historiques, tels que murs, végétation, bornes, etc.

Sur la commune de Versoix, les routes de Suisse et des Fayards sont d'importance nationale, mais leur substance historique a pratiquement disparu. Seules quelques traces ponctuelles subsistent à certains endroits.








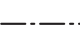

Le reste du réseau est considéré d'importance locale ou régionale, et est situé essentiellement dans l'espace rural.

### Extrait de l'inventaire IVS







- |   |                                       |   |  |
|---|---------------------------------------|---|--|
|  | Cours d'eau, étang, canal             |  | Zone 4B protégée                           |
|  | Bois et forêts                        |  | Patrimoine naturel et culturel à valoriser |
|  | Plan de site                          |  | Cadre paysager à préserver et valoriser    |
|  | Tracé IVS avec / sans substance       |  | Limite communale                           |
|  | Zone alluviale d'importance nationale |   |  |

